

DÉPARTEMENT

Yvelines

COMMUNE :

Toutes les communes

ARRONDISSEMENT

Rambouillet

de PONTHEURARD

Élection du maire et  
des adjoints

Effectif légal du conseil municipal

15

Nombre de conseillers en exercice

15

# PROCÈS-VERBAL

## DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois  
de mars à vingt heures  
trente minutes, en application des articles L.2121-7 et  
L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de  
la commune de PONTHEURARD

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

BRICAUD Nathalia		
UZBELGER Laurent		
CHENIN Delphine		
OLIVIER Eric		
BOTTREAU Nathalie		
CHARPENTIER Pious		
GEORGUES Nailys		
BOTTREAU Romain		
JELLA Catherine		
CHENIN Fabrice		
ALLAIN Typhaine-Naïe		
TREFFON Antsine		
NOEL Olivier		
RANBAULT Hélène		
LAGOUGE Christian		


Absents <sup>1</sup> : .....

.....  
 .....  
 .....

### **1. Installation des conseillers municipaux** <sup>2</sup>

La séance a été ouverte sous la présidence de M Madame Nathalie BRICAUD, maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M Madame Delphine CHENIN a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

### **2. Élection du maire**

#### **2.1. Présidence de l'assemblée**

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré ..... quinze ..... conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie<sup>3</sup>.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### **2.2. Constitution du bureau**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : M Monsieur Romain BOTTREAU,  
 ..... Monsieur Antoine TREFFAN .....

#### **2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni

<sup>1</sup> Préciser s'ils sont excusés.

<sup>2</sup> Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

<sup>3</sup> Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.



f. Majorité absolue <sup>4</sup> .....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**2.6. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>6</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d].....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**2.7. Proclamation de l'élection du maire**

M. Madame Nathalia BRICAUD ..... a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

**3. Élection des adjoints**

Sous la présidence de M. Madame Nathalia BRICAUD ..... élu(e) maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

**3.1. Nombre d'adjoints**

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre ..... adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce

<sup>6</sup> Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

jour, de ..... trois ..... adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a décidé à ..... deux ..... le nombre des adjoints au maire de la commune. Si un seul adjoint doit être élu, le président a rappelé qu'il est élu selon les mêmes modalités que le maire, à savoir au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue (*dans ce cas de figure, ne pas remplir la partie 3.2 et passer directement à la partie 3.3*).<sup>7</sup>

**3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire**

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de ..... cinq ..... minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaçant) a constaté que ..... une ..... listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

**3.3. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....   /
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... quinze
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .... un
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... trois
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d]..... onze
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... six

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>CHENIN Delphine</u>	<u>11</u>	<u>onze</u>
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

<sup>7</sup> Rayer cette dernière phrase si au moins deux adjoints doivent être élus

**3.4. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>8</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d]..... \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.5. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>9</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d]..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.6. Proclamation de l'élection des adjoints**

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M<sup>adame</sup> CHENIN Delphine..... Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

<sup>8</sup> Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>9</sup> Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.



Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers

Je souhaite exprimer un point qui me paraît essentiel pour la qualité de notre vie démocratique locale : Celle-ci doit reposer sur l'écoute et le respect mutuel.

Profondément attachée à ce principe, je vous invite à vous informer en amont et à poser les questions nécessaires à une bonne compréhension des décisions que nous aurons à prendre lors des séances du Conseil. Et surtout, je vous invite à voter en votre âme et conscience, dans l'intérêt du bien commun. Le débat doit rester démocratique, serein et constructif.

C'est dans cet esprit que j'exercerai pleinement mon mandat au service des habitants de Ponthévrard.

Je continue de croire que tous les coups ne sont pas permis pour gagner en politique. Au contraire, nous devons tendre vers un idéal où l'être humain est avant tout raisonnable et sociable. Ce principe est en totale contradiction avec les dernières heures de la campagne, au cours desquelles des propos ont été tenus, propos que notre liste affirme inexacts et portant atteinte à notre considération. Chacun porte la responsabilité de vérifier la véracité des informations qu'il relaie.

Je ne préjuge pas des suites qui pourront être données à ces faits, mais il est impératif que ces rumeurs cessent pour le bien-être du village.

Je m'en remets à vous tous afin de partir sur une base saine et en pleine confiance si nous voulons que notre village avance.

Je vous remercie de votre attention

Mme RAMBAULT

R.B

AT

Lc

Dc

Monsieur/Madame le doyen de séance,

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Nous souhaitons au nom du groupe PONTHEVRARD DEMAIN faire une déclaration préalable avant l'élection du Maire et de ses adjoints. Nous demandons que cette déclaration soit jointe au procès-verbal de cette séance du conseil Municipal.

L'élection du Maire intervient dans un contexte marqué par une campagne intense et des divergences profondes sur l'avenir de notre commune.

Nous respectons naturellement le résultat du suffrage universel. Toutefois, celui-ci révèle également une commune partagée, où une part importante des habitants a exprimé une attente différente de celle portée par la majorité.

Dans ces conditions, notre groupe entend exercer pleinement son rôle d'opposition. Nous serons particulièrement attentifs :

- A la bonne gestion des deniers publics, et à la parfaite régularité des décisions prises.
- À la place accordée au dialogue démocratique, et au respect des droits de l'opposition.

Nous ne serons ni dans l'obstruction systématique, ni dans la complaisance. Nous serons exigeants, rigoureux et déterminés à défendre l'intérêt général ainsi que les habitants qui nous ont accordé leur confiance.

Notre groupe incarnera une opposition ferme, argumentée et déterminée.

Nous soutiendrons les projets réellement utiles aux habitants.

Nous combattons ceux qui mettront en péril l'équilibre financier, la cohésion communale ou l'intérêt général.

Notre responsabilité est désormais collective : servir la commune avec sérieux et dignité.

Je vous remercie.

Olivier Noël

AT

R.B

Lc

DC